

# Lundi 1<sup>er</sup> mai

## Marche départementale

# Koeur-la-Grande

(baraque de chasse)



Chaque année, l'ASCE 55 organise sa marche départementale.  
Pour ce 1<sup>er</sup> mai 2018, celle-ci se déroulera sur le territoire de Koeur-la-Grande

Le rendez-vous est fixé à 8h30 dans une baraque de chasse  
entre l'intersection de Rupt-devant-Saint-Mihiel RD901 et Koeur-la-Grande sur le RD7.

Pour votre confort, un fléchage Asce sera mis en place en amont a l'intersection du RD 901 et du RD 7 entre Rupt-devant-Saint-Mihiel et Fresnes-au-Mont, et un plan des circuits pédestres sera remis à chacun

selon votre forme, parcours de 8 et 13 kms.  
Attention pas de ravitaillement sur les parcours

- 8h30 : Accueil avec café et croissants
- 9h00 : Départ des marches
- 13h00 : Déjeuner tiré du sac ou barbecue sur inscription

#### Barbecue :

Kir  
Salades composées  
Saucisses, Merguez, Côtelettes, Lard  
Chips, fromage et fruits  
Boissons non comprises

---

Chaque participant doit être à jour de sa cotisation 2018.

#### BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner au plus tard pour le **21 avril 2018** délai de rigueur  
à Monsieur GERARD David, 37 lotissement du grand jardin, 55500 VELAINES tél :06/81/21/53/33

Nom – Prénom : \_\_\_\_\_ Tél: \_\_\_\_\_

N° de carte ASCEE. \_\_\_\_\_

Randonnée seule : Nb participants : \_\_\_\_ \* 3€ = \_\_\_\_ €

Randonnée et barbecue : Nb adultes : \_\_\_\_ \* 12€ = \_\_\_\_ €

Enfants moins de 13 ans : \_\_\_\_ \* 8€ = \_\_\_\_ €

Ci- joint un chèque de \_\_\_\_ € à l'ordre de l'ASCE 55 correspondant à mon inscription

Droit à l'image :



Cochez cette case en cas d'opposition à la publication de photographies sur lesquelles vous apparaissez.

